



Lyon, le 11 octobre

Samedi 10 octobre, 15 000 à 20 000 professeurs, personnels et parents d'élèves ont manifesté à Paris pour combattre la réforme du collège et obtenir son abrogation, à l'appel de 14 organisations syndicales nationales du 2nd degré (représentant plus de 80% des personnels lors des dernières élections professionnelles). Cette mobilisation d'une rare ampleur démontre de nouveau, après plusieurs grèves massives, le rejet majoritaire de cette réforme.

Fortes de ce succès, les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action et SNALC de l'académie de Lyon et SUD Education Rhône revendiquent plus que jamais l'abrogation de la réforme du collège.

Elles constatent que la ministre persiste dans le même temps à vouloir imposer sa réforme à travers des journées de formation-formatage destinées à organiser son application. Ces journées sont programmées dans notre académie dès mardi 3 novembre pour un tiers des enseignants et personnels d'éducation des collèges et dans les semaines suivantes pour les deux autres « vagues ».

Comme à l'échelle nationale, les organisations syndicales engagent les collègues à refuser toute anticipation de mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit. À en croire les informations qui leur sont communiquées, les collègues seraient contraints d'aller suivre ces formations pour mettre en œuvre une réforme qui s'attaque à leurs disciplines, disloque leurs services et remet en cause leurs statuts nationaux de fonctionnaire d'Etat. Mais ils ne veulent pas de ces journées de formation-formatage obligatoires. La formation doit rester organisée sur la base du seul volontariat des collègues.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action et SNALC de l'académie de Lyon et SUD Education Rhône appellent les collègues :

- à se réunir en assemblées générales et à décider de toutes les actions qu'ils jugeront collectivement efficaces pour manifester leur opposition aux formations obligatoires ;
- à dresser la liste de leurs revendications et à discuter des moyens d'action pour imposer l'abrogation de la réforme des collèges.

Parmi les différentes formes de refus, nous proposons aux collègues d'adopter la prise de position collective suivante :

« Nous, personnels du collège , ne voulons pas de la réforme du collège qui supprime 400 heures de cours disciplinaires sur une scolarité au collège, et met directement en cause l'existence même du cadre national de l'école et du statut national des personnels.

C'est pourquoi nous répondons aux consignes des organisations syndicales qui dénoncent la mise en place de formations obligatoires à la réforme qui ne répond nullement aux demandes des personnels ; elles nous appellent à refuser cette tentative d'anticipation de la réforme. Elles dénoncent le refus de la ministre de tout dialogue réel et sa volonté d'imposer sa réforme contre l'avis de la grande majorité des personnels concernés.

Pour ces raisons, nous ne souhaitons pas suivre une formation pour mettre en place une réforme que nous combattons et dont nous demandons l'abandon, et nous assurerons les cours prévus à notre emploi du temps régulier.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez le sens de notre démarche collective commune, qui manifeste notre attachement à l'école républicaine de qualité. »

Nom	Prénom	Signature	Nom	Prénom	Signature

